

AVERTISSEMENT

Le guide suivant présente seulement quelques aspects du commerce en Iraq et ne constitue pas une étude exhaustive. En outre, les pratiques et les coutumes applicables aux opérations commerciales peuvent changer rapidement avec peu ou pas de préavis, ou encore, il se peut qu'elles soient appliquées de façon inégale. Il est fortement conseillé aux entreprises canadiennes d'obtenir des conseils professionnels appropriés et à jour, qui se rapportent précisément à leur situation et à leurs propositions, avant de prendre tout engagement juridique ou financier.

Tous les efforts nécessaires ont été déployés pour que les renseignements contenus dans le présent guide soient aussi exacts que possible. Quoi qu'il en soit, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada n'assume aucune responsabilité juridique pour toute erreur ou omission dans ces renseignements.